

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 22 JUILLET 2011

L'an deux mille onze, le vingt-deux Juillet, à 19 heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Alain LAROCHE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Alain LAROCHE, Maire, Roland GILBERT, Bernadette COURIVAUD, Laurent REVIDON, Françoise RICHARD, Adjoint, Jean-François BONNET, Bernard GOND, Didier BEGAT, Gérald COTTIN, Nicole LAROCHE -POLBOST, Guy COLLIN, Evelyne DESABRE, Jean-Louis JAMET.

ABSENT(S)/EXCUSE(S) : Hervé TAILLANDIER, Marie-Odile RAYNAUD.

ABSENT(S) : Nicolas FOURNIER, Alain JULIEN, Catherine VAN LANDEGHEM.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicole LAROCHE-POLBOST.

POUVOIR(S) : de Hervé TAILLANDIER à Roland GILBERT.

* * *

Adoption, à l'unanimité, du procès-verbal du 24 Juin 2011.

* * *

D'entrée de séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir « Convention de mise à disposition d'un local municipal ».

Accord, à l'unanimité des présents.

* * *

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL :

Dans le cadre de la fermeture début Juillet 2011 de la gendarmerie nationale implantée sur notre commune et afin que soit maintenu un service de proximité pour les usagers, la municipalité propose de mettre à disposition de l'Etat-Gendarmerie Nationale, un bureau de permanence pour l'accueil du public, ouvert les mardis et jeudis de 14H00 à 18H00.

A ce titre, la mise à disposition d'un local municipal serait consentie gracieusement par convention d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction avec effet à la date du 01 Septembre 2011.

Après discussion, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, émettent un avis favorable et autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Trésorier Payeur Général du Cher, agissant au nom et pour le compte de l'Etat en vertu de la délégation de signature qui lui a été donnée par le Préfet du Cher par arrêté, assisté du commandant du groupement de Gendarmerie Départementale du Cher, représentant son administration.

* * *

VALIDATION DE LA PHASE AVANT PROJET DEFINITIF POUR LA REHABILITATION ET L'EXTENSION DE L'HOTEL DE VILLE :

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse APD incluant les plans définitifs qui doivent être validés. Par ailleurs, il précise qu'au cours de la réunion qui s'est tenue le 06 Juillet 2011 en Mairie avec Mr J.P. BEUX de la SEM TERRITORIA et Melle C. AUROY, Architecte, il a été évoqué les points suivants qui doivent également être pris en compte, à savoir :

- Réaménagement de la zone accueil par la suppression du sas d'entrée et mettre en lieu et place un rideau de chaleur branché sur le réseau eau chaude du chauffage central ;
Une esquisse de ce nouveau plan nous a été remise par le maître d'œuvre.
- Chiffrer en option le double flux de la salle « Archives » ;
- Intégrer au projet : * La révision des chevrons de rives sur le pignon de l'ancienne Mairie ;
 - * La reprise du pignon du bâtiment Farinot sur lequel est adossé l'ancien garage communal qui doit être démoli ;
 - * Récupérer « la pierre Pelletier 1748 » sur les bâtiments démolis.

En outre, selon des indications fournies par l'assistance à maîtrise d'ouvrage, il s'avère nécessaire que la nature des travaux d'embellissement des locaux existants (à l'exclusion de la Salle du Conseil et du bureau de la secrétaire), doit être actée par la maîtrise d'œuvre, à savoir :

- Réfection totale de l'électricité (dépose/repose) ;
- Réfection des sols (sols souples ou option carrelage) ;
- Application de peinture sur toile de verre ;
- Réfection des plafonds.

L'ensemble des travaux, options comprises, ont été chiffrés à 490 480 € H.T.
Le total de l'opération comprenant outre les travaux, les études préalables, les honoraires des différents intervenants, assurance dommage ouvrage etc... se chiffre à 685 119 € H.T.

A la demande de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident l'APD sous réserve de la prise en compte de tout ce qui précède.

* * *

DESIGNATION DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA STATION D'EPURATION ET DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le compte rendu de la commission d'ouverture des plis qui s'est tenue en Mairie le 05 Juillet 2011 à 15 H 00 concernant l'appel d'offres de maîtrise d'œuvre et de réhabilitation de la station d'épuration et des réseaux d'assainissement.

6 entreprises ont répondu : SEAF Ingénieurs Conseils ; Cabinet MERLIN ; IRH Ingénieurs Conseils ; SAUNIER & Associés ; SAFEGE ; GINGER. Le cabinet d'études LARBRE Ingénierie nous a fait part par courrier de son impossibilité de réaliser ce dossier.

Après étude des différents critères (références /compétences-pondération 60 % ; prix des prestations-pondération 40 %), les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de retenir la proposition de la SAS SEAF Ingénieurs Conseils 84, Rue du Beuvron - ZAC des Aulnaies – 45160 OLIVET pour un montant de 29 887,50 € H.T. et autorisent Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

* * *

❧ QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES ❧

- Attribution par le Préfet du Cher de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers échelon Argent à Monsieur Fabien GUILLARD, Caporal Chef (volontaire).